

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delattre, 23 juillet 1884

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 juillet 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Delattre \[Chocques\]](#)

Lieu de destinationChocques (Pas-de-Calais)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin informe Delattre qu'il avait écarté sa candidature à un emploi de direction supérieure dans l'association du Famelistère, mais qu'il lui propose un emploi d'instituteur dans les écoles du Famelistère dans la mesure où il est prêt à accepter un autre emploi. Il lui précise qu'il accorderait 2 000 F par an à l'instituteur, que les écoles du Famelistère n'ont pas de vacances et qu'il devra payer un loyer pour son logement. Il ajoute qu'une bonne entente doit régner parmi les 4 maîtres et 6 maîtresses employé·es dans les écoles.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---